

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :
Chantal Wandja au +237 79 50 46 67/96 61 13 30 ou chantal.wandja@iucn.org
Jenna DiPaolo, +1 202-412-0331 / jdipaolo@rightsandresources.org
Dan Klotz, +1 301-280-5756 / dklotz@burnesscommunications.com

NE PAS PUBLIER AVANT 00h01 GMT LE 7 MARS 2013

Note de l'éditeur : Pour télécharger les rapports de recherche et les documents de presse, veuillez consulter <http://www.rightsandresources.org/pages.php?id=1006>

Nouvelles publications : Les gouvernements africains se dessaisissent bien vite de leurs terres, mais tardent à reconnaître les droits fonciers

L'Afrique reste une cible de choix pour les projets de développement qui valent des milliards et s'appuient sur les acquisitions de terres à grande échelle ; le Dialogue régional de Yaoundé met l'accent sur le besoin de passer à la vitesse supérieure

Yaoundé, Cameroun (7 mars 2013) — Alors que les gouvernements africains avancent progressivement vers la protection des droits fonciers des populations rurales et des communautés autochtones, ils avancent à grands pas pour céder les forêts communautaires et d'autres terres pour son développement. Ces choix contradictoires font l'objet de deux nouveaux rapports et d'un dialogue régional sur les forêts, la gouvernance et les changements climatiques.

« Les gouvernements d'Afrique centrale et de l'Ouest sont divisés et se trouvent dans une situation difficile : certains ministères choisissent d'offrir les ressources naturelles aux sociétés agricoles et minières alors que d'autres tentent de protéger les droits de leurs citoyens afin de respecter les engagements qu'ils ont pris récemment », dit Andy White, coordonnateur de l'Initiative des droits et ressources (RRI). « Quelle position vaincra? Nous faisons face à un besoin urgent d'agir pour protéger ces communautés avant que toutes les terres disponibles soient cédées au nom de la "solution rapide" du développement et de l'exploitation. »

« La situation que vivent ces communautés au Cameroun est exactement pareille à celle que l'on voit dans d'autres pays avoisinants », dit Samuel Nguiffo, secrétaire général du Centre pour le développement et l'environnement du Cameroun. « Le lent pas des bonnes intentions – les efforts menés pour protéger les communautés d'agriculteurs de subsistance qui n'ont comme richesse que la terre qu'ils cultivent – a été devancé par la cupidité et le pouvoir. Un véritable développement économique crée de la richesse pour tous, pas juste pour les élites. »

RRI a publié deux rapports qui passent à la loupe les transactions foncières en Afrique centrale et de l'Ouest ainsi que les réformes juridiques qui auraient pour but la protection des communautés dont le territoire est menacé par ces transactions. Ces rapports ont fait l'objet des discussions au dialogue régional qui a été organisé à Yaoundé par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) du Cameroun, la RRI, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Cette conférence a également souligné les nombreux engagements des gouvernements nationaux, confirmés par la Déclaration sur les problèmes et les enjeux fonciers en Afrique¹ de l'Union africaine en 2009, qui n'ont pas été mis en œuvre.

¹ <http://www.unhabitat.org/downloads/docs/AssemblyDecisionLand.pdf>

Les participants de la conférence ont discuté de la stagnation des progrès en lien aux droits fonciers. Deux exemples ont été retenus lors de leurs délibérations pour illustrer la tendance actuelle – pour chaque petite avancée enregistrée, on constate d'autres mesures qui viennent contrecarrer tout élan de changement:

- Au Libéria, la Loi sur les droits communautaires de 2009 a été louangée, qualifiée d'innovation majeure dans la région en raison de sa reconnaissance de la propriété coutumière des terres. La Commission des terres dans ce pays tente de codifier davantage ces droits. Par contre, d'énormes projets de développement ont été négociés ou planifiés dans près des trois quarts du pays; les droits sont rendus sans objet avant même d'être définitivement reconnus.
- Au Cameroun, une nouvelle loi forestière, en train d'être finalisée, renforce et élargit les droits forestiers communautaires. Toutefois, elle conserve également les réglementations et les impôts qui découragent le développement de petites entreprises forestières administrées par les communautés locales, ce qui empêche ces communautés de profiter des ressources qu'elles gèrent. Le gouvernement revoit également la Loi foncière de 1974, une autre occasion d'améliorer les droits fonciers communautaires. Par contre, si la révision est faite sans consulter les populations locales, elle pourrait augmenter les risques, les conflits et l'incertitude étant donné que des milliards de dollars en investissements directs étrangers sont destinés aux mines et à l'agriculture au Cameroun d'ici 2015.

« Aux quatre coins de l'Afrique, la faible gouvernance et le manque de reconnaissance et d'appui juridiques des droits coutumiers freinent tout véritable progrès », dit Michael Richards, un économiste des ressources naturelles et auteur du rapport portant sur 18 acquisitions foncières à grande échelle dans le secteur agricole. « On constate dans la majorité des cas un manque de consultations et du consentement des communautés des territoires touchés. On note également de la coercition ou de la pression politique, des manifestations parfois violentes, de l'insatisfaction ou de la colère au sein des communautés, des documents falsifiés ou trompeurs, des doutes d'ordre juridique et un manque de transparence... Si un processus de consentement libre, informé et préalable avait été suivi, il est probable que dans 17 cas sur les 18 que j'ai examinés, les communautés locales n'auraient pas consenti au développement. »

La conférence à Yaoundé a eu lieu alors que des transactions foncières à grande échelle menées par les gouvernements dans les quatre coins d'Afrique continuaient à disqualifier ou à bafouer les droits des communautés qui habitent ces terres. Cette situation mène à encore plus d'agitation et de conflits sur le continent. Au Libéria, par exemple, Sime Darby (le plus grand producteur d'huile de palme au monde) a suspendu, en 2012, le développement d'une plantation d'huile de palme et de caoutchouc de 220 000 hectares auprès des manifestations des communautés qui avaient perdu leurs terres; la réaction de l'entreprise avait mené à de l'agitation et à des émeutes.

Bien que l'envergure et les objectifs des acquisitions varient d'un cas à l'autre, l'analyse de Richard a démontré la présence d'un certain nombre de thèmes récurrents :

- Dans tous les pays à l'étude, les communautés locales qui n'ont reçu aucune ou peu de compensation à la suite de ces transactions ont subi de la coercition ou de la pression politique, ce qui a provoqué des manifestations passionnées et des affrontements violents.
- Les femmes n'ont rien gagné dans les transactions qui leur ont enlevé l'accès aux terres communautaires. Les revenus des arbres fruitiers au Ghana et au Mali se sont

asséchés, les sources de bois à brûler et de plantes médicinales en Zambie ont disparu, et les droits fonciers ont été perdus sans compensation à la Sierra Leone.

- La pollution élevée de l'eau et les droits d'extraction des eaux presque illimités accordés aux concessions menacent les moyens de subsistance des communautés en aval au Cameroun, au Mali, en Mozambique et à la Sierra Leone.

« Tant de souffrance humaine pourrait être évitée si les droits fonciers en Afrique n'étaient pas affaiblis peu après leur reconnaissance », dit Phil René Oyono, expert indépendant et auteur du second rapport de RRI. « Le fait que 13 des 26 pays dans la région ont entrepris des réformes depuis 2009 est très bien, mais les défis auxquels sont confrontés les gouvernements africains sont grands et le progrès se fait lentement. Au Gabon, par exemple, la nouvelle loi foncière adoptée en 2012 révisé la structure des droits de tenure, mais afin d'offrir un système plus flexible qui facilite les transactions foncières commerciales. Il faut convaincre les gouvernements qu'ils ne réussiront pas dans leur désir de développement en donnant leurs ressources naturelles pour qu'elles soient ainsi pillées. »

« Oui, il y a eu une multiplication de nouvelles lois et de réformes depuis 2009, a ajouté Samuel Nguiffo, mais ces efforts sont trop lents et ne répondent pas aux défis causés par le développement rapide et l'exploitation dans le secteur extractif. Les Africains ne resteront pas les bras croisés pendant que l'on vend notre avenir au plus offrant. »

Souvent, les projets de développement économique font face à une résistance violente et mènent à des conséquences désastreuses :

- Au Cameroun, des investisseurs étrangers ont utilisé de la coercition afin de pouvoir convertir deux concessions de 60-70 000 hectares de terres majoritairement forestières en plantations d'huile de palme. Des milliers de personnes ont été déplacés et les sources d'eau potable ont été polluées. Les communautés qui se sont opposées à l'un des projets ont été victimes de meurtres, de viols et de la destruction de tombes et de maisons. Le deuxième projet a dû faire face à des préoccupations d'ordre juridique relatives à une injonction contre l'investisseur et à une évaluation d'impact environnementale retardée.
- Au Ghana, un projet de conversion de forêts et de terres agricoles en plantations de jatropha (une plante utilisée dans la fabrication de biodiesels) a mené à des conflits féroces entre migrants et fermiers autochtones en raison des pertes d'emploi et de revenus et le déboisement de 780 hectares. Des investisseurs ghanéens et américains d'un autre projet ont exercé de la pression politique afin de transformer des terres agricoles et fruitières en plantations de riz, ce qui a mené à des litiges, au déplacement de personnes, à la pollution des eaux, au surpâturage et à l'érosion des terres.
- Au Rwanda, une entreprise sucrière ougandaise a converti 3 150 hectares de terrains marécageux utilisés pour des cultures de subsistance et de rapport en plantations de canne à sucre – malgré le fait qu'elle avait affirmé qu'elle ne le ferait pas lorsqu'elle a acheté les terres. Les forces de défense ont été appelées lorsque des milliers de riverains qui avaient été obligés à accepter des emplois peu rémunérés ont répondu avec de la violence et des incendies criminels.

« Les gouvernements locaux et nationaux des quatre coins d'Afrique affirment que donner des terres à ces entreprises est justifié par le développement économique qu'elles amèneront, dit Andy White. Mais on ne peut pas simplement balayer de la main les communautés qui y sont déjà établies et transformer l'environnement sans qu'il y ait des dommages collatéraux calamiteux. Ce n'est pas ça, le développement. Tant que le rythme auquel sont adoptées les

réformes des droits fonciers est plus lent que le rythme du développement, l'Afrique ne sortira jamais de cette "malédiction des ressources". »

#

L'Initiative des Droits et Ressources (RRI) est une coalition composée de 14 partenaires et plus de 120 organisations internationales, régionales et communautaires qui œuvrent pour soutenir le droit de tenure forestière et soutenir les réformes des politiques et des marchés. RRI influence la coopération et l'engagement stratégique de ses partenaires et collaborateurs en travaillant ensemble dans les domaines de la recherche et de la défense des droits, et en permettant à des acteurs stratégiques d'unir leurs forces pour susciter des changements sur le terrain. RRI est coordonnée par le Groupe pour les droits et ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.rightsandresources.org.